L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 2 FEVRIER 1861.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER — N. DUFOUR, S. HARDY — Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, SAMEDI MATIN, 2 FEVRIER.

Voir la seconde page, pour :

LE FEUILLETON.
LE BULLETIN COMMERCIAL.
LE MARCHÉ AUX BESTIAUX.
LE MOUVEMENT DU PORT.
LE DEPART DES STEAMERS ET BATEAUX.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. de St Romes—A la Rotonde de la Bourse St. Louis, huit lots de terre dans le Second District de cette ville.

Par H. Vignié—A la rotonde de la Bourse St Louis—Grande maison en briques, à trois étages, avec un magasin au rez-de-chaussée, dans la rue Royale, No 167, en face de l'Hôtel St Louis—Terrains et batisses faisant face à l'Avenue St Bernard et à la rue Amelie—Trois grands terrains convenables pour jardiniers, faisant face au chemin de Gentilly et à la rue Marigny—Ventes à long terme.

Par J. B. Walton, à la Bourse St Charles—Terrains à Marrieville, Madison Bath et Shrewsbury, pour le compte des premiers acquéreurs, (Succession feu John McDonogh.)

Par Gardner Smith & Co—A la Bourse St Charles—Terrains et propriétés de valeur dans le 1er et le 2nd District, ainsi qu'un esclave (succession de Rose Wagner).

Par M. Burnett, à la Bourse St Louis—Propriété dans la rue de l'Hôpital, (Succession Michael Sicks). Aussi, au coin des rues Chartres et St Louis—Marchandises sèches et articles de variétés.

Par C. E. Girardey, vis à vis la Bourse St Louis—Un cheval et un cabriolet. Aussi, à la Bourse St Louis—Une maison, rue St Louis et Bagatelle, faubourg St Bernard, Levée. Propriété située sur la rive droite du fleuve, à 5 milles au-dessous de la ville, ainsi que 13 esclaves—Succession dame Juliette Lamothe, épouse décédée de E. Planchard Sr.

Par E. C. Girardey & Co., au City Hotel—Terrains de choix dans la rue du Canal.

Par Francis Fernandez, à la Bourse St Louis—Une calèche et et blanchissoir.

Par Vincent & Co—A 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de la Douane, No 23—marchandises sèches.

Par E. Roger & Co. 45 et 47, Vieille Levée—Chaussures, chemises et vêtements confectionnés.

Succession L. C. Adolphe Pecquet,

☞ N. Vignié vendra ce jour aux enchères publiques, dans leur construction en briques, à trois étages, rue Royale, en face de l'Hôtel St-Louis. Les édifices qui y sont érigés sont presque neufs, en excellent état, et ont de la chaussée de la maison se trouve un magasin et une petite cuisine. La position centrale de cette belle propriété garantit à l'acquéreur un paiement assuré et avantageux.

Aussi pour le compte de la même succession. Un terrain situé sur rues St-Bernard et Annette, et trois morceaux de terre dans le Second District de Gentilly. [Pour les détails voir l'annonce dans une colonne de toutes à l'heure.]

☞ Nous sommes invités à appeler l'attention de public sur la grande vente de propriétés foncières qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse St-Louis, par le ministère de MM. Gardner Smith & Co. Ces propriétés sont actuellement la propriété de la Succession de Rose Wagner et comprennent :

1o—Une maison assez en briques, double, au coin des rues Dauphine et Dumaine.

2o—Une maison basse, double, au coin des rues Dauphine et Royal.

3o—Deux terrains avec une maison basse, double, et échoppe de charpentier, dans la rue de la Commune, entre Chartres et Robertson.

4o—Un beau terrain dans la rue Gravier, entre Orleans et Bienville.

5o—Deux terrains avec grande maison basse sur le chemin de Bayou.

6o—Un esclave JENNY, ainsi que plusieurs autres domestiques de maison, negres d'habitation, cuisiniers, femmes blanchisseuses et journaliers.

Pour plus amples renseignements, voir l'annonce.

Succession feu John McDonogh.

☞ J. B. WALTON, secrétaire de la ville, vendra aujourd'hui à midi, à la Bourse St Charles, par ordre et commissaires de la Ville des Revues McDonogh, et pour le compte et aux risques des premiers acquéreurs, les propriétés suivantes, savoir :

[Pour le compte et aux risques de Bertier Vartieri,]

UN LOT dans la ville de Bath, paroisse Jefferson.

TROIS TERRAINS dans la ville de Hurtsville, paroisse Jefferson.

UN LOT dans la ville de Bath, paroisse Jefferson.

[Pour le compte et aux risques de Mme C. Labarre],

DEUX LOTS dans la ville de Shrewsbury, paroisse Jefferson.

[Pour le compte et aux risques de Francis Duffy],

DEUX PORTIONS D'LOTS dans la ville de Hurtsville, paroisse Jefferson.

[Pour le compte et aux risques de Rodrick McKenzie],

UNE PORTION D'LOT dans la ville de Hurtsville, paroisse Jefferson.—Voir l'annonce.

Bulletin politique.

Les nominations de délégués, faites par la Convention de la Louisiane dans sa séance de mercredi, ont obtenu l'approbation générale. Nous n'attendons pas moins de la sagesse et du patriotisme de cette assemblée. La Louisiane sera dignement et noblement représentée par des hommes tels que MM. Perkins, DeClouet, Conrad, Sparrow, D. F. Kenner et Marshall. Indépendants par leur position, leur intelligence et leur caractère, nos délégués ne pourront être influencés ni par les intrigues du politicien ni par les passions que certaines ambitions cherchent à mettre en jeu dans la Convention de Montgomery. Nous avons le ferme espoir qu'il apporteront dans l'examen des questions qui leur seront soumises autant de sagesse que de prudence.

Bien que rien n'ait été dit à cet égard, nous croyons que les choix faits par la Convention ont une signification positive, et constatent que les vœux du peuple de la Louisiane sont en faveur de l'unité du Sud. C'est un symptôme encourageant pour l'avenir. Nous croyons que la délégation louisianaise est appelée à jouer un rôle influent dans les délibérations du Congrès de Montgomery. Nous avons été heureux de voir que l'élement conservateur entre pour une forte part dans les délégations des autres Etats, ce qui permet d'augurer que les conseils sages et lessés ne manqueront pas à l'ensemble entre lesquains de laquelle est placée la fortune du Sud.

Comme dans les autres Etats, la Convention n'a donné à ses delegues que des instructions très générales pour la formation d'un gouvernement provisoire. Dans le cas où le Congrès croirait devoir former un plan de gouvernement permanent ou rédiger une Constitution définitive, il est entendu que le peuple de chaque Etat se réserve le droit de rejeter ou d'admettre ces projets qui devront être soumis à chaque Convention pour être ratifiés suivant le mode qui sera prescrit par elle. La seule instruction donnée aux délégués est de prendre pour base de la nouvelle Constitution la Constitution des Etats Unis.

Cette latitude, laissée aux mandataires de la Louisiane, paraît d'autant plus juge que l'incertitude la plus grande règne sur les conditions dans lesquelles se formera la Confédération du Sud, et que sans donnée sur ce point il est impossible de raisonner juste et d'indiquer à l'avance une ligne de conduite déterminée pour chaque éventualité. Selon nous, ce qui se fera à Montgomery n'aura qu'un caractère essentiellement provisoire, car il n'y aura que six Etats représentés le 4 février, et toutes les indications annoncent que le Texas, l'Arkansas, le Tennessee et la Caroline du Nord se joindront prochainement à l'Union fédérale et que les Etats frontières, après la dernière tentative qu'ils tentent en ce moment par la réunion de commissaires à Washington le 4 février, ne tarderont pas, suivant toute probabilité, à suivre leur exemple. Il deviendra donc nécessaire, sinon d'avoir une autre Convention, au moins d'ajourner les délibérations sur le plan de gouvernement permanent et le projet de Constitution définitive jusqu'à ce que tous les Etats qui annonceront leur désir d'entrer dans la Confédération, puissent prendre part aux discussions.

Un honorable délégué de la paroisse d'Orléans a soulevé, avant hier, dans la Convention par une proposition intempestive d'une agitation que nous jugeons complètement hors de propos. M. O. H. Throckmorton a demandé que les délégués au Congrès du Sud requissent pour instructions de s'opposer au rétablissement de la traite des noirs et de voter contre toute chose qui permettrait l'admission dans les Etats du Sud, d'esclaves venus de pays où d'Etats étrangers à partir du 1er janvier 1862. Il y avait dans cette proposition deux points bien distincts, celui du rétablissement de la traite, et celui du trafic des esclaves entre les Etats de la Nouvelle Confédération et les Etats et esclaves actuels qui n'y seraient pas entrés.

Sur le premier point, nous croyons que la Convention aurait pu montrer moins l'hésitation à se prononcer comme l'ont fait la Georgie, l'Alabama et le Mississippi contre le rétablissement de la traite. Ce dernier Etat vient, en effet, d'adopter par 67 voix contre 12, une résolution portant que dans l'opinion de la Convention il n'est ni dans les vœux ni dans le caractère du peuple du Mississippi de rétablir la traite. Le sentiment qui prévaut en Louisiane est également opposé à cette mesure. Mais le second point de la proposition soulevait une question délicate et les divers votes prises sur les résolutions et leurs substitutions ont indiqué l'intention de la Convention d'écarter le débat. Après le rejet de la proposition de M. Throckmorton par 83 votes contre 23, la Convention a adopté, après de longs débats, celle de M. Walker, qui déclare que la Convention n'a ni l'intention ni le pouvoir de prononcer ni pour ni contre la traite, et n'a répondu à la résolution Norton que parce qu'elle ne veut pas laisser les délégués par leurs instructions d'ailleurs les partisans de la traite dans la Caroline du Sud ont reclamé que le mot commence dans tout-à-fait inopportun pour soulever la question.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Réponse envoyée par le directeur à Washington.

New-York, 1er Février.—Le steamer Arabia est parti de Liverpool le 17 et le Canada le 19, rapporte qu'il y a des troubles en Syrie à l'Espagne, causés par des insurgés. Plusieurs bataillons ont été envoyés dans la Syrie. Le prince Napoléon est attendu à Paris. Le Prince de Galles doit épouser la princesse de Danemark. Le Prince Alfred est gravement malade. La question de Cuba est toujours pendante. Le Congrès de Madrid a voté la suppression de l'Angleterre en faveur de la suppression de l'Angleterre en faveur de la suppression de l'Angleterre en faveur de